

### Décision n° 78/2014 portant délégation de signature

La directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense

Vu la décision n° 75/2013 du 19 décembre 2013 portant nomination du directeur général adjoint de l'EPIDE ;

Vu la décision n° 44/2014 du 25 juillet 2014 portant attributions et organisation de la direction du parcours pédagogique et de l'insertion,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à M. Pierre Gindre, directeur général adjoint (directeur Opérations), à l'effet de signer au/nom de la directrice générale tous actes, décisions, et pièces de correspondance, dans la limite de/ses attributions, et à l'exclusion :

- Des textes normatifs internes à l'établissement ;
- Des engagements de dépense ;

**Art. 2** - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la directrice générale et du secrétaire général, délégation de signature/est donnée à M. Pierre Gindre, directeur général adjoint, à effet de signer, tous actes, décisions, et pièces de correspondance relatifs au fonctionnement courant de l'établissement.

**Art. 3.** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET